

Présents

- (1) M. Vincent Denby-Wilkes, Président du Conseil d'administration,
- (2) Mme Nathalie Payelle, représentant M. David Alis,
- (3) Mme Nathalie Tournyol du Clos, représentant Mme Nathalie Loiseau,
- (4) M. Louis-François Le Glass, représentant M. Gil Vauquelin,
- (5) M. Arnaud Stimec,
- (6) M. Pablo Diaz,
- (7) Mme Audrey Lebois,
- (8) M. Léo Labarre,
- (9) M. Alexis Chaigneau,
- (10) M. Maxime Pechkechian,
- (11) Mme Jeanne Thomas,
- (12) Mme Flavia de Lorenzo,

Représentés

- (13) M. Olivier Duhamel,
- (14) M. Thierry Le Goff,
- (15) M. Yann Lejolvivet,
- (16) Mme Anne Nicolas,
- (17) M. Marcel Rogemont, représentant M. Jean-Luc Chenut,
- (18) M. Bernard Pouliquen, représentant M. Jean-Yves Le Drian,
- (19) M. Xavier Crépin,
- (20) M. Jean Ollivro,
- (21) M. Romain Pasquier,
- (22) M. Thibaut Tellier.

Membres ayant voix consultative

M. Patrick Le Floch, Directeur de Sciences Po Rennes,
Mme Edith Loyer, Agent comptable de l'établissement,
M. Didier Jarnigon, Contrôleur budgétaire Régional.

Membres ayant voix consultative - excusés

M. Olivier David,
Mme Isabelle Pellerin.

Invités

M. Gwenaël Leblong-Masclat, Directeur général des services,
Mme Marie Pélichet, Directrice des Relations internationales,
M. Gaël Hily, Responsable de l'antenne de Caen,
M. Pierre Chauveau, Contrôleur de gestion.

*

* *

M. Denby-Wilkes, Président du conseil d'administration, ouvre la séance à 16h37 et donne lecture des différentes procurations.

M. David Alis	est représenté par :	Mme Nathalie Payelle
Mme Nathalie Loiseau	est représentée par :	Mme Nathalie Tournyol du Clos
M. Gil Vauquelin	est représenté par :	M. Louis-François Le Glass

M. Olivier Duhamel	donne pouvoir à :	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Thierry Le Goff	donne pouvoir à :	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Yann Lejolivet	donne pouvoir à :	M. Louis-François Le Glass
Mme Anne Nicolas	donne pouvoir à :	M. Louis-François Le Glass
M. Marcel Rogemont	donne pouvoir à :	M. Pablo Diaz
M. Bernard Pouliquen	donne pouvoir à :	M. Arnaud Stimec
M. Jean Ollivro	donne pouvoir à :	Mme Audrey Lebois
M. Romain Pasquier	donne pouvoir à :	Mme Audrey Lebois
M. Thibault Tellier	donne pouvoir à :	M. Arnaud Stimec
M. Xavier Crépin	donne pouvoir à :	M. Pablo Diaz

M. Chaigneau évoque en début de conseil la procuration de Mme Le Goff qui aurait été envoyée à l'adresse email de M. Chauveau. Celui-ci procède à une vérification des éléments réceptionnés et constate l'absence de procuration pour l'administratrice.

M. le Président présente la première délibération de la séance.

Délibération n°2017-1 : Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 28 novembre 2016

**

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-1 relative à l'adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 28 novembre 2016 est adoptée à l'unanimité.*

INFORMATIONS DE LA DIRECTION

M. le Président donne la parole à M. Le Floch pour les informations aux administrateurs.

1.

M. le Directeur indique tout d'abord que le rapport définitif du HCERES, Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, a été publié au mois de janvier. Ce rapport reprend les différents éléments constatés par les experts. Lors de sa diffusion officielle, l'IEP a relayé cette publication en transmettant l'information aux administrateurs et également à l'ensemble du personnel.

2.

Par ailleurs, un rapport sur les IEP de Région établi par la Cour des Comptes va bientôt être diffusé. Une version dématérialisée devrait ainsi bientôt être mise en ligne. Pour autant, le document a déjà fait l'objet d'une diffusion partielle dans la presse puisque l'AEF a écrit quelques lignes à ce sujet.

L'analyse des magistrats de la rue Cambon a été effectuée essentiellement par contrôle sur pièces des éléments remontés par les IEP concernés. Une audition a par ailleurs été organisée où l'IEP de Rennes a été associé. Des contrôles plus poussés avaient également été effectués sur les IEP d'Aix-en-Provence, Bordeaux et Grenoble.

Une des propositions formulée par la Cour est celle de mettre fin au statut d'Etablissement Public Administratif pour les IEP de Région afin de les intégrer aux universités. M. Le Floch indique alors que les IEP de Région concernés ont pris bonne note de cette proposition et sont

ouverts à la discussion sur toute organisation qui leur permettrait de maintenir un niveau constant de flexibilité et d'agilité.

Le rapport sera communiqué à l'ensemble du personnel lors de sa publication définitive conclut-il.

Note : Vous pouvez consulter les éléments publiés [ici](#).

3.

M. Le Floch souligne enfin que le mardi précédant le présent conseil, la délégation représentant Rennes pour le projet I-SITE FoRUniv s'est rendue à Paris pour être auditionnée par le jury international. La réponse sera définitive le lendemain du conseil, à 17H. Une réponse définitive sera alors apportée au projet rennais, en espérant précise-t-il, que celle-ci soit positive.

FINANCES ET ADMINISTRATIONS GENERALES

Délibération n°2017-2 : Approbation du compte financier

Mme Loyer, Agent Comptable, est invitée à présenter le compte financier 2016.

Mme Loyer commence par présenter le compte financier par les pourcentages de réalisation des dépenses : 97,8% pour la masse salariale et 92,63% pour les dépenses de fonctionnement. Sur cette dernière enveloppe, elle souligne que le taux de réalisation gagnerait à être un peu plus haut. Le bénéfice d'exploitation résultant est de 339 477€. Les investissements sont quant à eux réalisés à hauteur de 56,7%, ce qui représente un niveau de réalisation dans les moyennes des EPSCP.

Le résultat de l'exercice est issu d'une différence entre les comptes de classe 7 (les recettes) et les charges (comptabilisés en classe 6). L'agent comptable montre alors que, pour l'année 2016, les charges d'exploitation ont diminué entre 2015 et 2016 pour atteindre ainsi 3,176 Millions d'euros. Elle souligne qu'une partie de ce bon résultat est liée à des événements comptables, en l'occurrence la non-prise en compte du paiement de fournisseurs sur 2016 et par un niveau de charges non-décaissables qui évolue.

Sur le détail des dépenses, elle souligne que le montant consacré aux fluides baisse, sans doute suite à un hiver moins rigoureux car la situation se trouve dans tous les EPSCP. Une négociation plus stricte des contrats a également pu participer à ce phénomène. Elle détaille ensuite les autres évolutions et met l'accent sur les amortissements qui baissent sur la période.

Sur les recettes, l'agent comptable insiste sur le niveau important des ventes et prestations de services (les droits d'inscription). En effet, par rapport à l'ensemble des recettes perçues et avec 50 % de recettes concernées, le ratio est supérieur au ratio moyen des universités. Quant aux subventions, celles-ci viennent principalement de l'Etat à hauteur de 72% ainsi que de l'Union Européenne pour 10%. Enfin, elle insiste sur une régularisation comptable qui augmente pour 2016 artificiellement le montant des recettes non encaissables (les sommes n'ayant pas été calculées sur plusieurs exercices).

Mme Loyer explique comment la Capacité d'Autofinancement (CAF) permet d'identifier la capacité d'un établissement à dégager des ressources sur son activité pour financer des investissements. La CAF pour l'IEP de Rennes augmente entre 2013 et 2016 ce qui est positif.

En l'absence de recettes spécifiques, la CAF vient financer les investissements réalisés sur 2016. Ce qui n'a pas été utilisé va venir augmenter le fonds de roulement, qui constitue la marge financière d'un établissement. Il ne s'agit pas de liquidités, mais de la différence entre les ressources et emplois stables d'un établissement.

La différence entre 2015 et 2016 constitue la variation de fonds de roulement. Le besoin en fonds de roulement est calculé à partir de la différence entre l'actif circulant et le passif circulant et peut, comme c'est le cas pour l'IEP, être négatif et venir donc se rajouter au fonds de roulement, puis *in fine* éventuellement à la trésorerie.

Mme Loyer indique que le Fonds de Roulement Net Global (FRNG) fin 2016 représente l'équivalent de 182 jours de dépenses, tandis que le niveau de trésorerie permet 251 jours de couverture.

M. le Directeur remercie Mme Loyer pour la présentation pédagogique des documents. Il rappelle que le Budget ressort de l'ordonnateur, tandis que les chiffres du compte financier relèvent du comptable, Mme Loyer étant tout juste arrivée sur son poste et effectuant donc la première fois une telle présentation devant le conseil.

--

Mme Thomas aimerait avoir plus de précisions sur le commentaire porté sur les bourses dans le rapport de l'agent comptable.

Mme Loyer indique qu'une remarque en bas de document a été ajoutée afin de rappeler que les bourses AMI ne sont pas comptabilisées dans les charges, mais font l'objet d'opérations pour compte de tiers. Le comptable n'étant que boîte aux lettres, les sommes n'apparaissent donc pas à un niveau budgétaire.

M. Pechkechian demande quelles peuvent être les causes d'une diminution de 100 000€ sur les bourses et de détailler si cette diminution est liée au nombre d'étudiants bénéficiaires.

M. Leblong-Masclat fait remarquer que la diminution constatée en comparant les différentes années est notamment liée à l'arrêt de la distribution par les canaux de l'IEP de la bourse de la région Normandie, cette dernière décidant désormais de l'attribuer directement.

M. Le Floch complète en indiquant que la variation des montants dépend également des variations liées au système Erasmus, où l'IEP fait office de courroie de transmission.

--

M. le Directeur est invité suite à la présentation de l'agent comptable à présenter le rapport d'activité 2016 de l'ordonnateur.

M. Le Floch salue les explications claires de Mme Loyer et propose une synthèse.

1. Compte financier 2016

Le déficit prévu pour le résultat financier ne s'est pas réalisé et l'année s'est terminée en excédent. La situation est donc saine. A cette première observation, il faut apporter quelques pondérations. Le résultat excédentaire est en partie le fruit de recettes exceptionnelles, notamment l'attribution de deux années de subventions (2015 et 2016) par l'ENA. En enlevant également les charges qui auraient dû être comptabilisées, le résultat est plutôt estimé autour de 200 000€.

La représentation par étudiant indiquée dans le rapport de gestion permet de mettre en lumière les différents postes de dépenses et de recettes de notre établissement. En jours de fonctionnement, 18 000€ sont dépensés chaque jour en intégrant également la part du budget de l'Etat consacré au paiement des fonctionnaires, puisque Sciences Po Rennes n'est pas encore sous le statut Responsabilités et compétences élargies (RCE).

Les indicateurs, CAF et abondement au fonds de roulement, sont également en augmentation, permettant à l'établissement de continuer à financer ses dépenses.

2. Bilan social 2016

Pour sortir de la logique purement financière, il convient de ne pas oublier les actions menées tout au long de l'année, poursuit M. Le Floch. Le bilan social de l'établissement donne par exemple une photographie au 31 décembre des évolutions au sein du personnel qui ont œuvré au bon fonctionnement de l'institut. Les équipes s'étoffent globalement au niveau pédagogique et administratif. Il remarque au passage que, si les chiffres semblent indiquer une diminution du nombre de fonctionnaire par rapport aux contractuels, il s'agit essentiellement d'une situation conjoncturelle liée au recrutement non encore abouti de deux agents fonctionnaires administratifs.

L'effort sur les formations des administratifs est poursuivi sur 2016. Cette montée en compétences est d'autant plus importante que le développement des formations, en particulier pour les parcours anglophones, nécessite d'accompagner le personnel pour qu'il se perfectionne et puisse correctement interagir avec les étudiants.

Les réunions de CHSCT et de CTE ont continué à jalonner l'activité et constituent des lieux importants pour discuter de l'établissement.

3. Rapport d'activité 2016

Enfin, M. Le Floch balaye les éléments du rapport d'activité 2016 afin de remettre en perspective l'établissement et son environnement.

Le premier item évoqué est celui de l'environnement institutionnel. Le projet d'I-SITE rennais FoRUniv tout d'abord, dont le résultat est attendu avec impatience et dont une délibération officielle d'intégration a été inscrite à l'ordre du jour, l'Alliance Rennes Tech ensuite, ainsi que les Partenariats avec l'ENS Rennes ou la restructuration de la COMUE dans une nouvelle UBL ont marqué l'année 2016.

2016 fut également l'occasion d'un certain nombre d'innovations : la réforme de la 4A et l'évolution de l'offre de master, la structuration des partenariats à Caen notamment. La

semaine de professionnalisation constitue un temps régulier d'accompagnement des étudiants et d'ouverture vers l'extérieur et la vie professionnelle.

Quant à l'avenir, 2017 sera également marquée par des évolutions importantes.

Le concours commun d'entrée pour la 2^{ème} année va être stoppé, même si l'établissement continuera à l'avenir à recruter à ce niveau. De nouveaux masters sont en réflexion ; la signature du contrat quinquennal sera effectuée dans l'année ; les mutualisations seront développées avec les différents partenaires.

Au regard des actions 2016, et comme annoncé en CTE, une réflexion va être engagée au niveau des emplois, des primes et de l'organigramme de l'IEP. Ce chantier devrait courir au cours du mois de Mars avec des résultats prévus au cours de l'année 2017.

Enfin, une nouvelle offre pédagogique est en cours pour 2017. Le chinois va désormais être mis en avant et de nouveaux parcours de 5^{ème} année vont être détaillés par le directeur des études.

M. Diaz prend ainsi la parole et évoque un nouveau parcours au sein de l'école des managements et des organisations intitulé « Terre et Mer » en lien avec un enseignant de géographie de l'établissement qui ouvrira à la rentrée prochaine. Par ailleurs, une réflexion est en cours sur le campus de Caen pour un deuxième parcours au sein de l'école des affaires internationales cette fois-ci, sur la thématique de la ville et de l'innovation dans les pays nordiques. Deux autres parcours sont à l'étude d'ici deux ans, l'un sur les affaires culturelles, l'autre sur la question européenne.

Pour 2017 et constituant un grand chantier, il y a aura bien entendu le nouveau bâtiment qui devra être meublé, en particulier l'espace vie étudiante du rez-de-chaussée.

L'attribution des subventions est également une question en cours, avec une réflexion à mener sur la place des associations professionnelles ou d'anciens des différents masters dans l'enveloppe globale. Celles-ci pourraient éventuellement en sortir pour laisser plus aux autres associations. Plus globalement, la Direction a été sollicitée sur la vie associative lors des états généraux des associations réalisés il y a peu. Les propositions pertinentes doivent être étudiées, ce chantier va être mis en place afin de conformer l'appui humain et financier de l'établissement à la vie étudiante.

--

M. le Président remarque que la discussion s'est un peu élargie et que l'objet de la délibération est l'approbation du compte financier 2016. Il demande dans ces circonstances si les administrateurs ont des questions à ce sujet.

**

M. Hily remarque une baisse spectaculaire des frais de missions entre les deux années et aimerait en connaître la cause.

M. Leblong-Masclet remarque que les montants ne sont pas à la baisse, comme les éléments du rapport de l'agent comptable le laisseraient supposer. Il s'agit d'un maintien entre les deux exercices.

Mme Loyer rappelle par ailleurs qu'il y a un petit effet conjoncturel : certaines dépenses n'ont pas pu être intégrées faute de pouvoir gérer le changement de logiciel et la fin d'exercice correctement.

--

M. Chaigneau s'interroge sur les montants des contrats de nettoyage. L'année précédente, il avait en effet été mentionné lors d'un conseil de la réduction des dépenses consacrées au ménage lié à un nouveau marché. Or ici la diminution est à nouveau constatée pour 2016, avec des risques potentiels pour le personnel concerné.

M. le Directeur indique qu'il n'y a pas eu de modifications dans le marché visé. La différence de montants doit être liée à un effet sur année pleine du nouveau marché avance-t-il, puisque l'appel d'offres couvre plusieurs exercices comptables. La société titulaire du marché reprend par ailleurs traditionnellement le personnel lors d'un changement, permettant d'éviter de trop impacter le personnel.

--

M. Pechkechian aimerait avoir des informations sur les deux recrutements évoqués lors de la présentation du bilan social.

M. Le Floch indique qu'il s'agit de poste de fonctionnaires en cours de recrutement au niveau des services systèmes d'information et relations internationales.

--

Mme Loyer présente pour le vote les différents tableaux issus du décret sur la Gestion Budgétaire et Comptable Publiques (ou GBCP). Elle souligne que si le format respecte le décret, les outils informatiques ne permettraient pas d'en suivre pour 2016 tous les aspects. Un travail manuel a donc permis d'aboutir au résultat présenté au conseil.

M. Jarnigon précise que les documents présentés sont des documents budgétaires qui doivent présenter les aspects stratégiques de l'action de l'établissement, notamment au travers des principes GBCP des « destinations ». La vision est également pluriannuelle avec des autorisations d'engagements qui permettent une meilleure traçabilité des engagements sur plusieurs années.

**

En l'absence de nouvelles questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
-----------------------	---

Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-2 sur l'approbation du compte financier 2016 de l'établissement est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2017-3 : Engagement de Sciences Po Rennes dans le projet i-SITE et dans la FCS « Fondation Rennes Université »

M. le Président aborde la délibération suivante relative au projet FoRUniv, projet I-SITE actuellement en cours.

M. le Directeur souligne que le document remis aux administrateurs pour délibération est le texte adopté dans tous les établissements, certains des partenaires du projet l'ayant déjà adopté en 2016. Il doit permettre de structurer juridiquement les interactions liées au projet, la nouvelle structure ayant vocation à récupérer les fonds mis à disposition par l'Etat. Pour que le système se mette en place, un engagement formel et symbolique est demandé de tous les acteurs. Si le résultat de l'I-SITE sera positif, de nouvelles actions seront à mettre en place par la suite.

**

M. le Président donne la parole aux administrateurs.

--

Mme Thomas souligne que la recherche de subvention peut être légitime. Elle déplore néanmoins que les universités soient ainsi mises en concurrence dans le cadre de ces dispositifs I-SITE et IDEX. Plus globalement, la place grandissante des entreprises dans le projet peut faire craindre une perte de démocratie et de liberté dans les prises de décision, avec une perte de poids certaine pour les étudiants et pour le personnel. Il ne faudrait pas, poursuit-elle, que l'influence importante des entreprises crée un droit de regard sur les formations dispensées. Elle souligne que pour ces raisons, les élus étudiants voteront contre cette proposition.

M. Le Floch remarque qu'il ne partage pas les inquiétudes formulées, mais qu'il comprend le positionnement idéologique. Il souligne par ailleurs que les écoles rennaises portent dans la construction du projet une attention particulière au mode de gouvernance choisi, dans un souci de recherche du fonctionnement idéal où chacun aura sa place. Il fait enfin remarquer que l'inquiétude de la mainmise des entreprises est infondée puisque les sommes versées sont ici principalement publiques et non privées.

M. le Président rajoute que l'excellence nécessite souvent une forme d'émulation. La concurrence n'est donc pas forcément et par essence toujours négative.

--

M. Chaigneau demande si l'organisation de la structure décisionnaire est actée.

M. Le Floch appuie la pertinence de la question, mais fait remarquer que rien n'est pour l'instant écrit. Chaque question devra en effet faire l'objet d'un texte et repassera devant tous les conseils d'administration respectifs. A long terme, la fondation qui va gérer les fonds de l'I-SITE aura vocation à terme à redevenir simple fondation. Le projet de forger ainsi une "université intégrée non fusionnée » sur le site rennais est fixé à 2018, mais pour l'instant le projet reste embryonnaire.

**

M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	5
Pour :	17

- *La délibération n°2017-3 sur l'engagement de Sciences Po Rennes dans le projet I-Site est adoptée à la majorité absolue.*

Délibération n°2017-4 : Convention portant sur le financement partagé par le réseau des IEP du poste de coordinateur du réseau

M. le Directeur précise que cette délibération vient ainsi clôturer le recrutement d'un coordinateur pour le réseau IEP. Après une première étape infructueuse, la candidate retenue est finalement une ancienne de l'IEP de Rennes et sera donc hébergée dans l'établissement. Il rappelle par ailleurs que ce poste fait l'objet d'une prise en charge à due proportion par chaque IEP du salaire et des frais de déplacements. La convention vient ainsi encadrer les remboursements et l'organisation de ce recrutement à sept.

**

En l'absence de questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-4 sur la convention portant sur le financement partagé par le réseau des IEP du poste de coordinateur du réseau est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2017-5 : Convention avec l'Université de Rennes 1 relative au suivi médical des personnels de l'IEP par le SMUT – renouvellement

M. Le Floch précise que cette convention n'est qu'une reconduction de celle adoptée en 2016 avec le service de médecine universitaire du Travail (SMUT). La présentation a certes changé, mais sous la volonté de l'organisme d'utiliser leur convention type, à l'instar par exemple de la convention signée entre l'école de chimie et le SMUT.

M. le Directeur rappelle qu'on ne peut que se féliciter de pouvoir disposer d'un véritable service de médecine du travail.

**

En l'absence de questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-5 sur la convention sur le suivi médical du personnel de l'IEP par le SMUT est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2017-6 : Actualisation du minimum d'achat 2017 des crédits d'impression en ligne

M. Leblong-Masclat présente cette délibération qui réduit le montant minimum d'achat de crédits de copies pour les achats en ligne de 200 à 100 copies.

**

M. Pechkechian salue cette mesure. Il fait par ailleurs remonter que sur le sujet, une autre piste d'amélioration évoquée par les étudiants serait que le nombre de quotas attribué à chaque étudiant en première année puisse être augmenté et de les renouveler chaque année afin que les étudiants puissent faire face correctement aux impressions nécessaires à leur scolarité.

**

M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-6 sur l'actualisation du minimum d'achat pour les crédits d'impression en ligne est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2017-7 : Indemnités versées aux personnels contractuels

M. Le Floch rappelle dans un premier temps le contexte. Il y a deux ans, le conseil d'administration s'était prononcé sur une mesure d'équité au sein du personnel, un alignement des primes entre les fonctionnaires et les contractuels. Le texte présenté encadrerait deux années d'exercice. Pour pouvoir continuer, il s'agit donc ici de prolonger la démarche tant qu'on dispose des moyens nécessaires.

**

M. Chaigneau s'interroge au vue de la lecture de la délibération de savoir si cette mesure datait de longtemps.

M. le Directeur souligne que le texte est dans la continuité des éléments votés il y a deux ans. Il souligne ensuite que le CTE s'est réuni et a donné un avis positif à l'unanimité.

--

M. Jarnigon prend la parole pour souligner que la précédente délibération était limitée contrairement à celle-ci. La notion de prolonger la démarche « tant que les disponibilités financières de l'établissement le permettent » n'apparaît donc pas expressément dans le document.

M. Le Floch reconnaît que la mention n'est pas indiquée dans la délibération et qu'il conviendra donc en cas de remise en cause de faire passer un nouveau texte au Conseil d'Administration.

**

M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-7 sur les indemnités versées aux personnels contractuels est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2017-8 : Approbation des tarifs de formation continue pour l'année 2017-2018

M. Le Floch indique que cette délibération concerne les tarifs de formation continue qui doivent être votés chaque année. Les modifications apportées au document de l'année précédente sont liées à l'évolution des parcours de masters et notamment la transformation de certains DNM en grade-master et vice-versa. Une uniformisation des tarifs a donc été effectuée à la demande du service formation continue de Rennes 1.

**

Mme Thomas demande si on a des statistiques précises de qui est à l'origine du financement des formations continues, à savoir si ce sont plus souvent les entreprises ou les individus sur leurs fonds propres.

M. Le Floch rappelle que les montants proposés sont des maximums destinés à encadrer le financement par l'employeur, ce qui est la situation la plus fréquente de formation continue. S'il arrive exceptionnellement qu'une personne soit obligée de payer sa formation et qu'elle soit dans une situation financière complexe, il est alors toujours possible de moduler les droits acquittés. Ces situations se traitent dans les commissions *ad hoc*.

**

M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-8 sur les tarifs de formation continue pour 2017-2018 est adoptée à l'unanimité.*

PEDAGOGIE

Délibération n°2017-9 : Convention et règlement des concours communs de 1ère et 2ème année

M. le Directeur souligne en présentation que les concours communs nécessitent chaque année l'adoption par les conseils d'administration des règlements et concours communs par l'ensemble des IEP partenaires. Il rappelle par ailleurs que pour 2017, Rennes assure la présence du concours commun 1^{ère} année et Strasbourg celui de deuxième année.

**

M. Chaigneau s'inquiète des correcteurs choisis pour les concours. Les règlements de concours évoquent en effet un choix effectué par chaque IEP. Il s'interroge alors des critères guidant ce choix, ainsi que les critères établis pour la correction et s'il existe une harmonisation par la suite.

M. Le Floch explique que des conseils sont bien entendu établis pour permettre une bonne correction des épreuves. Pour le cas de Rennes, les correcteurs sont les mêmes depuis quelque temps. Une attention particulière est portée au nombre maximum de copies, qui est fixé à 200 et qui est scrupuleusement respecté. Les correcteurs effectuent leur travail sur place, les copies ne quittant pas l'établissement. Il souligne également que les enseignants-chercheurs en charge du sujet donnent un corrigé indicatif. Par ailleurs, une moyenne et un écart-type sont donnés à chaque correcteur et doivent être respectés. Enfin, en dernier ressort, l'organisation du concours s'appuie toujours sur un jury garant de la bonne réalisation du concours.

**

M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-9 sur les conventions et règlements des examens 1^{ère} et 2^{ème} année pour 2017 est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2017-10 : Convention cadre entre l'IEP de Rennes et l'Université Caen Normandie et Avenant N°1 à la convention cadre

M. Stimec est invité à présenter la prochaine délibération.

M. Stimec souligne que les conventions présentées ne sont que les premières, le chemin vers un développement des partenariats locaux étant tout juste débuté. Sur les documents présentés, il s'agit plus spécifiquement d'un accord avec le master de sociologie de l'université de Caen.

Une autre convention est par ailleurs en cours d'élaboration avec l'IAE Caen sur les thématiques du développement durable. Il est important de construire de véritables liens avec le tissu universitaire pour la valorisation de nos spécificités, tout en favorisant des partenariats basés sur la réciprocité et les avantages communs.

M. Le Floch remercie M. Stimec pour la qualité du travail effectué sur Caen.

**

En l'absence de questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-10 sur la convention cadre entre l'IEP de Rennes et l'Université Caen Normandie ainsi que son avenant 1 est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2017-11 : Convention de partenariat avec l'Institut d'Etudes avancées de Nantes

M. Diaz est invité à présenter la délibération. Il souligne qu'elle concerne un nouveau partenariat avec un organisme nantais.

Cette convention permet à l'IEP de Rennes de bénéficier de six interventions dans l'année d'enseignants chercheurs résidents à l'IEA et trois séances ont déjà été effectuées. Les chercheurs de haut niveau interviennent dans un nouveau séminaire de 4^{ème} année facultatif et sont très heureux de pouvoir partager une partie de leurs recherches le jeudi après-midi. 18 étudiants se sont inscrits à ce séminaire. A chaque séance, un rapport est rédigé par les étudiants en anglais, ceci afin de pouvoir noter cet enseignement.

Un bilan à mi-parcours va permettre de procéder à des ajustements du dispositif, conclut-il.

**

En l'absence de questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-11 relative à la convention de partenariat avec l'Institut d'Etudes avancées de Nantes est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2017-12 : Conventions de mécénat avec Véolia et avec Sevesc pour le déplacement d'étudiants du master ISUR

M. Diaz présente cette délibération relative au déplacement d'étudiants du master ISUR. Pour cette promotion, il s'agissait de se rendre à la COP 22 à Marrakech. Divisés en petit groupe, les étudiants ont travaillé avec les partenaires sur les services urbains. Chaque projet de ce type est autant que possible autofinancé. Les conventions proposées encadrent le versement de 5 000 € pour chaque entreprise, permettant ainsi de ne pas avoir à financer ce projet sur le budget de l'établissement.

**

M. Chaigneau indique que les étudiants voteront contre cette proposition. En effet, les retours de certains étudiants indiquent qu'il n'y a pas eu vraiment de rapports avec les entreprises sur place, ce qui peut amener à s'interroger sur les intérêts véritables de l'entreprise à participer au financement. En outre, les élus administrateurs étudiants portent une certaine réserve au principe d'un financement privé de la sorte rapporte-t-il.

M. le Président fait remarquer que ce point a déjà été discuté sur une autre délibération du présent conseil et propose à M. Diaz de formuler une réponse sur la première partie de la remarque.

M. Diaz indique que depuis 2003, le master procède à ce genre de projet avec un financement externe. Les partenaires ont été successivement publics et privés. L'année dernière, le voyage à Istanbul a ainsi été financé par des collectivités. Il n'y a donc pas de dépendance vis-à-vis des financeurs, le mécénat permettant d'offrir une bonne opportunité de prise de contact direct de l'expertise de terrain sans toucher au budget de l'IEP.

M. le Président fait quant à lui remarquer en guise de conclusion que l'alternance public et privé reflète assez bien la réalité des services urbains locaux.

**

M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	5
Pour :	17

- *La délibération n°2017-12 relative aux conventions de mécénat avec Véolia et avec Sevesc pour le déplacement d'étudiants du master ISUR est adoptée à la majorité absolue.*

Délibération n°2017-13 : Adoption anticipée du titre VII du règlement des examens 2017-2018

M. Le Floch indique qu'il s'agit par cette délibération d'encadrer les demandes d'année de césure 2017-2018 qui commencent à arriver. En effet, les étudiants qui effectuent une telle année ne pourront désormais plus le faire en effectuant un stage sur l'ensemble de leur année. Il s'agit ainsi d'appliquer les nouvelles législations sur les stages qui imposent une période d'enseignement minimale de 200 heures.

**

En l'absence de questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-13 relative à l'adoption anticipée du titre VII du règlement des examens 2017-2018 est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2017-14 : Convention relative au double cursus franco-allemand avec l'Université catholique d'Eichstätt- Ingolstadt

M. Diaz présente cette convention relative au double diplôme franco-allemand. Le document a été revu afin d'intégrer quelques nouvelles dispositions.

Tout d'abord, les étudiants allemands qui n'effectuaient parfois qu'une seule année en France vont désormais obligatoirement faire deux ans. Le diplôme sera donc obtenu après deux années en France, puis deux en Allemagne et enfin une cinquième année qui peut se faire à l'IEP de Rennes ou dans un autre établissement.

Par ailleurs, les critères permettant de prendre en compte si les étudiants allemands sont boursiers ou non pour les calculs d'exonération de droits d'inscription ont été clarifiés.

Un paiement auprès du Crous Allemand a également été institué pour les étudiants français, rééquilibrant ainsi une parité sur le traitement de cette question, les étudiants allemands payant le Crous Français.

Les étudiants qui sont inscrits dès la première année vont pouvoir bénéficier des bourses UFA.

Enfin, une coordination plus forte est prévue entre les scolarités et équipes pédagogiques afin d'obtenir les notes plus tôt, ceci afin de permettre une diplomation dans les meilleures conditions.

**

En l'absence de questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-14 relative à la convention relative au double cursus franco-allemand avec l'Université catholique d'Eichstätt-Ingolstadt est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2017-15 : Capacité et modalité de recrutement des masters Mention Politiques publiques avec l'ENS Rennes

M. Diaz présente cette nouvelle délibération qui vient entériner un nouveau calendrier de traitement des dossiers de recrutement pour la nouvelle mention de Master en partenariat avec l'ENS Rennes. Il rappelle ainsi que la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle a demandé à ce que les établissements transmettent les capacités d'accueil et les périodes d'inscription afin de renseigner un nouveau site internet : trouvermonmaster.gouv.fr.

Le Directeur des études souligne que cette nouvelle plateforme crée un outil facilitant l'application de la législation sur les masters. Celle-ci précise en effet que tout étudiant de licence doit se voir proposer trois offres de master s'il n'a pas pu obtenir le master voulu. Le recteur devra donc dans ces conditions réallouer les ressources en fonction des places disponibles et pourra s'appuyer sur les éléments de chaque mention tels que votés dans la délibération.

**

En l'absence de questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-15 relative à la capacité et au modalité de recrutement des étudiants au sein de la Mention Politiques publiques avec l'ENS Rennes est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2017-16 : Avenant n°3 à la convention avec la société Territorial relative au eMBA management public

M. Le Floch présente la reconduction du partenariat avec la société Territorial sur la formation continue eMBA. Cet avenant permet de continuer un partenariat qui propose désormais deux parcours, dont un nouveau autour des finances, toujours à destination des cadres de la fonction publique. L'IEP assure l'encadrement pédagogique et un certain nombre d'enseignements. Cette formation est suivie à Paris et pour certaines semaines sur Rennes, une promotion étant dans les locaux au même où se déroule le présent conseil.

M. Diaz rajoute que la promotion actuelle est la quatrième depuis le lancement de cette formation.

**

En l'absence de questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-16 relative à l'avenant n°3 avec la société Territorial est adoptée à l'unanimité.*

RECHERCHE

Délibération n°2017-17 : Organisation et dispositions tarifaires relatives à l'école d'été 2017 de la Chaire "Territoires et mutations de l'action publique"

M. le Président indique en introduction qu'il s'agit pour cette délibération d'un renouvellement de l'expérience de l'année dernière menée par la Chaire d'une véritable école d'été internationale.

M. Le Floch précise également qu'en l'absence de Romain Pasquier qui est à Miami pour le développement de la Chaire pendant six mois, c'est Thomas Aguilera qui a repris l'organisation de l'école d'été. Les tarifs acquittés par les différents profils (doctorants, élus locaux, enseignants-chercheurs, étudiants ...) doivent être votés et constituent par ailleurs un élément central de la délibération.

**

M. Pechkechian remarque que les tarifs proposés au Conseil sont élevés pour seulement trois jours de séminaire. Devant de tels montants, il craint que l'école d'été devienne inaccessible du fait de ces tarifs discriminants.

M. Le Floch précise que le coût voté doit être mis en perspective de l'organisation de cet événement avec par exemple la rémunération des intervenants et des repas. A l'instar des tarifs de formation continue, il est d'ailleurs possible de demander éventuellement au cas par cas des dérogations. La plupart du temps, ce sont les employeurs ou les laboratoires de recherche qui prennent à leur charge ces trois jours.

**

M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	5
Pour :	17

- *La délibération n°2017-17 relative à l'organisation et aux dispositions tarifaires de l'école d'été 2017 de la Chaire "Territoires et mutations de l'action publique" est adoptée à la majorité absolue.*

VIE ETUDIANTE

Délibération n°2017-18 : Demande de domiciliation de l'association « Beit Ben »

M. Le Floch présente les trois prochaines délibérations relatives à des demandes de domiciliation d'associations étudiantes. Le Conseil d'Administration doit en effet se prononcer sur ces demandes.

**

En l'absence de questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-18 relative à la demande de domiciliation de l'association « Beit Ben » est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2017-19 : Demande de domiciliation de l'association « Projet Bretagne »

**

En l'absence de questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-19 relative à la demande de domiciliation de l'association « Projet Bretagne » est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2017-20 : Demande de domiciliation de l'association « Paye ta tournée »

**

En l'absence de questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-20 relative à la demande de domiciliation de l'association « Paye ta tournée » est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2017-21 : Désignation des membres ayant voix consultative au conseil d'administration

M. le Directeur indique qu'il s'agit par cette délibération de reconduire les membres ayant voix consultative au sein du conseil d'administration.

En effet, il y a quelques années, certains sièges au Conseil d'Administration avaient été confiés aux collectivités partenaires de l'institut. Le conseil départemental, propriétaire des locaux, la Région Bretagne et Rennes Métropole sont ainsi devenus administrateurs sur un principe de désignation tournante (trois collectivités pour deux sièges). Par la suite, cet élargissement s'est également prolongé par l'intégration de Rennes 2 et de l'association des anciens de l'IEP de Rennes au conseil, avec l'idée pour ces trois personnes morales de les associer en tant que membres ayant voix consultative uniquement.

Lors du renouvellement des personnalités extérieures, ces membres n'avaient pas été formellement désignés, ce qui est l'objet de la présente délibération.

**

En l'absence de questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-21 relative à la Désignation des membres ayant voix consultative au conseil d'administration est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2017-22 : Désignation des membres de la commission de discipline

M. Le Floch indique qu'il s'agit ici de valider en conseil la désignation des nouveaux membres de la commission de discipline. Pour la situation du collège des professeurs, un vote a eu lieu sur une personnalité extérieure à l'IEP, compte tenu du fait qu'il n'était pas possible de pourvoir en interne à un tel siège.

Par ailleurs, les élus étudiants au conseil d'administration en exercice sont également par défaut désignés comme membres titulaires de la commission.

**

M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La délibération n°2017-22 relative à la Désignation des membres de la commission de discipline est adoptée à l'unanimité.*

POINTS DIVERS :

M. Le Floch débute les points divers en indiquant qu'au précédent Conseil, une pétition et une lettre des élus étudiants avaient été transmises à la Direction. Sur la question de l'organisation du colloque évoquée, une réponse a été formalisée par écrit. Par ailleurs, Marie Pélichet, Directrice des Relations Internationales a été invitée au présent conseil afin de présenter l'avancée des discussions sur les autres sujets.

Mme Pélichet explique qu'il y avait trois points de crispation soulevés par les étudiants.

Le premier concernait la proposition de mise en place de référents par région pour le suivi des stages. Cette proposition va être soumise à l'ensemble de l'équipe pédagogique afin qu'elle l'étudie, les enseignants étant le plus à même d'établir la pertinence des modalités de suivi à mettre en place.

Le deuxième point était une remise en cause de l'attribution des types de mobilités de 3^{ème} année. Comme déjà évoqué, poursuit-elle, la législation impose désormais de faire évoluer l'organisation de l'année étranger en stage vers une année mixte, puisque deux cents heures d'enseignement sont aujourd'hui nécessaires.

Sur l'attribution, les étudiants remettaient plus spécifiquement en cause la question du classement opéré en deuxième année pour attribuer ou non le stage. Cet outil est pourtant impartial et objectif car basé sur les notes des étudiants. Cet outil est clair, efficace et fonctionne bien explique-t-elle. Si le critère d'opposition avancée est celui de dissocier le mérite, les compétences et la motivation nécessaires pour le stage, la généralisation de l'année mixte pousse *in fine* à une prise en compte nécessaire dans le processus des résultats académiques.

Sur la question de l'alternative, elle remarque que l'entretien de motivation évoqué par les étudiants reste au fond assez partial. Compliqués à mettre en œuvre en fonction de l'évolution en cours d'année du projet, les entretiens ne semblent pas appropriés. La Directrice des Relations Internationales souligne également que le système actuel est efficace, 85% des

étudiants se voyant attribuer leur premier ou deuxième vœux (pour les stages) et 70% pour les choix de partenariats académiques.

Le but de l'établissement est bien de faire en sorte que tous les étudiants qui le souhaitent puissent avoir leur type de mobilité en 3^{ème} année. Toutes les demandes de stages et de mobilité mixte ont ainsi pu être acceptées cette année et le même objectif est prévu pour l'année prochaine. L'évolution de la législation impose néanmoins en parallèle que les partenariats se développent pour accueillir plus d'étudiants. Mme Pélichet indique ainsi être spécifiquement en recherche active de nouveaux partenariats afin de compléter l'offre.

Enfin, le troisième élément évoqué par les étudiants portait sur une demande de recrutement d'un membre ou de plusieurs pour les équipes des services gérant la 3^{ème} année (stages / relations internationales). Cette demande ne peut être relayée directement par les étudiants, mais doit venir du service lui-même indique-t-elle. Il est en effet complexe d'avoir une position objective en tant qu'utilisateur sur la pertinence ou non d'un recrutement pour améliorer le fonctionnement du service.

En étroite collaboration avec les services et le Directeur Général des Services, un travail a été entamé, poursuit-elle, ceci afin d'approfondir cette question et de ne pas se fermer des perspectives d'évolution par la réorganisation ou le recrutement. Réfléchir à ce qui est le plus efficace pour améliorer le service rendu est l'objectif de ces rendez-vous hebdomadaires, le tout avec la volonté de faire progresser l'efficacité collective et d'améliorer le confort du personnel concerné.

M. Le Floch rajoute que des discussions vont être menées au niveau de l'établissement et qu'un nouveau chantier de réorganisation a été annoncé au dernier Comité Technique d'Etablissement. Les usagers ne peuvent déterminer directement les actions à prendre, mais la concertation est bien sûr un principe qui structure toute la démarche.

--

Suite à ces déclarations, M. Chaigneau salue le fait qu'il y ait eu une réaction de la part de la Direction à la pétition effectuée auprès des étudiants.

Il remarque ensuite que le classement par les notes n'est pas impartial. Il est peut être efficace car les entretiens peuvent être chronophages, mais le classement est largement imparfait et injuste. Ainsi, l'égalité devant les résultats scolaires n'est pas avérée et de nombreux facteurs déterminent les étudiants. L'aléatoire du sujet rajoute également à l'incertitude de la notation, ce qui rend les notes pénalisantes alors que l'étudiant peut avoir muri un vrai projet professionnel.

En répondant à M. Chaigneau, M. Le Floch fait remarquer que la sélection par les notes est le mode d'entrée à l'IEP de par le concours, permettant ainsi un critère objectif de comparaison.

M. Chaigneau répond que les remarques sur la notation peuvent tout à fait s'appliquer également aux modalités de concours, et qu'être passé par ces modes de sélection n'implique pas forcément de le cautionner.

Sur la question des référents, M. Chaigneau prend bonne note de l'information de la Direction sur la transmission de la proposition aux équipes pédagogiques.

Sur la question des usagers enfin, l'administrateur admet qu'il n'est pas du rôle des étudiants d'être à l'origine d'un recrutement. Pour autant, tous les usagers d'un service public sont impactés par le bon fonctionnement du service administratif et disposent donc d'une forme de droit de regard.

--

M. le Directeur remarque qu'il préfère que les demandes des élus étudiants passent à l'avenir par la voix normale d'un mail passant par les élus administrateurs. Il tenait à ce qu'une réponse officielle soit apportée aux élus suite à leur interpellation du précédent, conseil mais rappelle que le fonctionnement courant de l'établissement n'a pas vocation à se traiter lors de cette instance.

--

M. Pechkechian remet en fin de conseil au Directeur la Charte des associations, document reprenant les différents problèmes récents relevés par les associations étudiantes, tant en fonctionnement qu'en gestion, et qui appellent selon eux des réponses. En effet, depuis le départ du chargé de mission en charge des associations, la charge revient essentiellement dans les mains de l'agent en charge de la comptabilité qui ne peut y consacrer autant de temps. C'est face à ces problèmes de gestion et de fonctionnement, ainsi qu'à un déficit de reconnaissance de la part de la Direction ressenti par les étudiants investis dans les associations quant au travail qu'ils fournissent, que se sont réunis cette année les Etats généraux des associations.

M. le Président clôt le débat en indiquant que le Conseil d'administration n'a pas à se substituer à la gestion courante de l'établissement, mais qu'il ne doute pas qu'une réponse *ad hoc* sera apportée par la suite.

M. le Président met fin à la séance à 18h47.